

Seuils des travaux, activités ou projets d'aménagement exigeant la réalisation d'une évaluation environnementale

FENUA ENVIRONNEMENT
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - SOLUTIONS TECHNIQUES ET STRATÉGIQUES

		Opération déclenchant l'étude		Seuil exigeant une E.I.E.	Seuil exigeant une N.I.E	Service instructeur
I.C.P.E Installations classées pour la Protection de l'Environnement	Abatage	Animaux de boucherie	Capacité d'abatage supérieur à 1 T/semaine	Entre 0,1T et 1 T/semaine	ENV	
		Volailles	Capacité d'abatage supérieur à 1 T/semaine	Entre 0,1T et 1 T/semaine		
	Etablissement de vente, transit, soin, garde, élevage, exposition fourrière	Bovins en stabulation	Plus de 30 animaux	De 10 à 30 animaux		
		Porcs de plus de 30 kg	Plus de 200 animaux	De 20 à 200 animaux		
		Chiens sévrés	Plus de 50 animaux	De 20 à 50 animaux		
		Lapins ou volailles de plus d'un mois	Plus de 2 000 animaux	De 500 à 2 000 animaux		
		Chevaux	Plus de 30 animaux	De 10 à 30 animaux		
	Travail ou dépôt	Boyaux frais ou salés	-	Exigée		
		Préparation et dépôt	Cuir verts ou peaux fraîches	-		Exigée
	Dépôt et apprêtage	Peaux	-	Exigée		
		Casserie	(Eufs)	-		Exigée
	Travail mécanique, réception, stockage, traitement, transformation	Lait	Plus de 1m³/J	Entre 0,1 m³ et 1 m³/J		
		Fabrication	Engrais et supports de culture	-		Exigée
	Conservation	Fruites et légumes	-	Exigée		
	Extraction par pression, traitement, épuration	Huiles végétales	Plus de 1m³/J	Entre 0,1 m³ et 1 m³/J		
Dépôt		Coprah	-	À partir de 10T emmagasinées		
Autres	ICPE de première classe	Exigée	-			
Immobilier	Construction dans un P.G.A	Permis de construire	Exigée si la superficie couverte > à 2 400 m²	-	S.A.U.	
		Immeuble	À partir de 7 étages			
	Construction hors PGA	Lotissement	Au dessus de 16 000 m² ou 40 lots			
		Permis de construire	Exigée si la superficie couverte > à 2 000 m²			
Stationnement	Aire de stationnement	Tous types à l'exception des stationnements provisoires (bal, foire,...)	150 emplacements ou plus	De 50 à 149 emplacements		
		Piste carrossable en 4x4	Plus de 10 km linéaires	De 2 à 10 km linéaires		
Voierie	Route	Plus de 10 km linéaires	De 2 à 10 km linéaires			
	Camping, Caravaning	10 emplacements ou plus	-			
Tourisme	Parc d'attractions ou aménagement sportif terrestre	-	Pour une emprise > 5 Ha			
	Golf	Pour une emprise > à 5 Ha	Exigée			
Equipements	Port	Plaisance	Exigée	Exigée entre 10 et 80 emplacements		
		Commerce	Exigée au dessus de 80 emplacements	-		
	Aéroport	Exigée	-			
Eau	Système d'épuration collectif	Eau	Capacité de traitement > à 5 000 m³	-		
		Stockage	À partir de 3 000 équivalent habitant	-		
	Occupation du D.P.M	Emissaire en mer, lagon, rivière ou lagune	Exigée au dessus d'un diamètre de 1 m	-		
		Rejet d'eau pluviales	-	-		
		Autre rejets	-	-		
		Remblai*	Au dessus de 5 000 m²	-		
Projet hôtelier	Dragage	Au dessus de 10 000 m³	-			
	Projet hôtelier	À partir de 10 unités hôtelières	-			
Matériaux	Mines	Permis exclusif de recherche	-	Exigée		
		Travaux de recherche et exploration	-	Exigée		
		Exploitation des fonds marins	Exigée	-		
	Extractions	Travaux d'exploitations des substances minières	Exigée	-		
		Sur le D.P.M. ou le D.P.F	Au dessus de 5 000 m³	de 1 000 à 5 000 m³		
Terrassements*	En terrain privé	Au dessus de 10 000 m³	-			
Energie	Transport	Electricité	Exigée au dessus de 10 000 m³	De 2 000 à 10 000 m³		
		Installations des ouvrages de tension	-	-		
	Gazoducs ou oléoducs	Exigée	-			
Barrages et centrales	Energie hydroélectrique	Ouvrage dont la puissance > 500 KW	< 500 KW			
	Serres ou abris de cultures	-	À partir de 2 000 m²			
Sols	Abattage d'arbres	-	-	D.P. de l'état, du territoire ou de la commune en zone urbaine		
		-	-	-		
	Défrichements	Z.A.P.	Plaine	Au dessus de 20 Ha	De 5 à 20 Ha	
		Hors Z.A.P.	Pente jusqu'à 15%	Au dessus de 10 Ha	De 3 à 10 Ha	
Plaine	À partir de 5 Ha		de 2 à 5 Ha			
Pente jusqu'à 15%	À partir de 2 Ha	De 1 à 2 Ha				

Légende	
ENV	Direction de l'Environnement
S.T.	Service du Tourisme
S.D.R.	Service du Développement Rural
S.A.U.	Service de l'Aménagement et de l'Urbanisme
S.E.M.	Service de l'Energie et des Mines
D.EQ	Direction de l'Equipement
*	Nécessite une autorisation complémentaire émanant du service de l'urbanisme